



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six Janvier

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhucque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djey Di KAMARA.

Absent représenté : Virginie SARTEUR donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Nélie LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

Secrétaire de séance : Amadou SENE

**Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire à
la SASU « Séniorité »**

La SASU Séniorité accompagne les personnes âgées dépendantes, handicapées, malades de longue durée, accidentées de la vie, bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans les actions du quotidien, comme :

- Bricolage, jardinage ;
- Travaux ménagers ;
- Courses alimentaires ;
- Tâches administratives ;
- Toilettes
- Garde d'enfants à domicile etc.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'obtenir un agrément de la DIRECCTE 95 d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, ainsi qu'une certification du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'Entreprise Séniorité a besoin d'un local pour siéger.

Compte-tenu des besoins grandissant de notre population dépendante, en termes d'accompagnement dans les affaires du quotidien, la Ville souhaite répondre à ce besoin en louant à Séniorité, un espace partagé, situé au sein d'un équipement communal, rue des Fers, dans les anciens locaux de la PMI.

L'espace en question est un bureau de 13,3 m², disposant d'une connexion internet et de toutes les commodités (point d'eau, cuisine, toilettes etc.). Il est également à l'étude de pouvoir installer cette entreprise au sein de la future Maison Médicale, dès lors que le collège de praticiens pluridisciplinaires serait enclin à l'accueillir.

Il convient donc d'établir et de signer une convention d'occupation précaire dans la limite maximale de 6 mois, qui sera réétudiée à son terme, en fonction de l'issue des échanges avec les professionnels de santé.

Le loyer proposé est de 200 € par mois avec 120 € de charges mensuelles (électricité, chauffage, internet, eau).

--
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Survilliers de favoriser les actions d'aides à la personne en direction du public senior ;

--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la passation d'une convention d'occupation précaire entre la commune et la SASU Séniorité pour la location du local communal situé rue des Fers, selon les modalités proposées par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document correspondant,
- **CHARGE** de façon générale, Madame le Maire, d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS